



HAL
open science

**DU VERBE ACTIF AU VERBE TRANSITIF:
TRANSITIVITE ET COMPLEMENTATION DANS
LES GRAMMAIRES FRANÇAISES, 1660-1863**

Béregère Bouard

► **To cite this version:**

Béregère Bouard. DU VERBE ACTIF AU VERBE TRANSITIF: TRANSITIVITE ET COMPLEMENTATION DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES, 1660-1863 . ICHOLS XI (International Conference on the History of the Language Sciences), Université de Potsdam, Aug 2008, Potsdam, Allemagne. pp.226-238. hal-01117756

HAL Id: hal-01117756

<https://hal.science/hal-01117756>

Submitted on 12 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DU VERBE ACTIF AU VERBE TRANSITIF:
TRANSITIVITE ET COMPLEMENTATION
DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES, 1660-1863**

BERENGERE BOUARD
Université Paris VIII

ABSTRACT

The question we propose to examine in this contribution is the following: How did the “active verb” category in French grammar, which was inherited from Latin grammar, become the “transitive verb” category? The definition of the active verb is based in fact on the superposition of two characteristics: the semantics of the action and the direct construction. The history of the emergence of the category of the transitive verb results from a process of separation of these criteria realized over the long term in line with the emergence of the notion of the complement.

1. Introduction

Dans la tradition latine, le verbe actif est défini à l’aide de plusieurs critères associés: morphologique (désinence en -o), sémantique (sémantisme de l’action opposé à celui de la passion), syntaxique (transition de l’acte, construction avec l’accusatif, le génitif ou le datif, et production du passif)¹. Dans les grammaires du français, la définition du verbe actif se centre sur deux caractéristiques: le sémantisme de l’action et la transition de celle-ci, matérialisée par la présence d’un régime direct traduisant l’accusatif. Le verbe actif désigne donc un verbe transitif direct exprimant un procès dynamique. Pourtant, il existe des verbes de sens actif qui se construisent sans complément, ou avec une préposition, de même qu’il existe des verbes transitifs directs de sens passif. Cette ambivalence définitoire crée des manques et des problèmes dans la tentative typologique, ainsi que des ambiguïtés terminologiques. Le verbe de sens actif qui n’est pas transitif ou qui est suivi d’un régime indirect, est classé avec les verbes neutres, la construction indirecte étant conçue comme une marque d’intransitivité. Le verbe de sens passif ou statique, qui est transitif direct, n’est pas du tout représenté parmi

¹ On peut se reporter à Colombat 1999: 6-17.

les verbes actifs. La construction de la catégorie de verbe transitif va alors reposer sur deux processus de dissociation. D'une part, la séparation des deux caractéristiques du verbe actif: le sémantisme lexical et la construction, d'autre part, la distinction entre compléments directs et indirects, et incidemment l'intégration de la construction indirecte dans la sphère de la transitivité. En cela, la délimitation des classes de verbes s'articule clairement à l'émergence de la fonction de complément (Chevalier 1968). La séparation de ces traits définitoires et la clarification du contenu de la catégorie s'accompagnent de remaniements terminologiques. Ces processus se réalisent sur le long terme et plusieurs étapes sont identifiables.

La définition ambivalente du verbe actif est stabilisée dans la grammaire française au 17^{ème} siècle, mais elle s'oriente, au début du 18^{ème} siècle, vers un contenu plus syntaxique, en lien avec le régime. La catégorie est scindée et renommée dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, et au milieu du 19^{ème} siècle la double acception du verbe actif est évacuée, en parallèle de l'adoption d'une typologie formelle des compléments.

2. *L'évolution de la définition du verbe actif, milieu 17^{ème} siècle-milieu 18^{ème} siècle*

2.1 *La définition traditionnelle du verbe actif: Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal (1660)*

Pour les Messieurs, un *verbe actif* est un verbe véhiculant le sémantisme de l'action et qui réalise la propriété de transitivité, entendue comme transition de l'action entre deux entités² représentant deux personnes différentes³, et dont la seconde prend la forme de l'accusatif⁴. Le vocabulaire de la

² "On appelle proprement actifs, ceux qui signifient une action à laquelle est opposée une passion, comme battre, être battu, aimer, être aimé soit que ces actions se terminent à un sujet, ce qu'on appelle action réelle, comme, battre, rompre, tuer, noircir, etc. soit qu'elles se terminent seulement à un objet, ce qu'on appelle action intentionnelle, comme aimer, connaître, voir." (Arnauld & Lancelot 1660: 116).

³ En effet, les Messieurs déclarent, à propos des verbes neutres devenant quelquefois "transitifs", c'est-à-dire construits avec un accusatif, comme *ambulare viam*, *pugnare pugnam*, *vivere vitam*, que ce qui les distingue des "actifs", c'est l'absence de différence entre les deux personnes impliquées dans la transition: "(...) il faut regarder si l'action qu'ils signifient a un sujet ou un objet, qui puisse être différent de celui qui agit. Car alors le verbe régit le sujet ou cet objet à l'accusatif." (Arnauld & Lancelot 1660: 118).

⁴ "Les verbes qui signifient des actions qui passent hors de ce qui agit, comme battre, rompre, guérir, aimer, haïr, ont des sujets où ces choses sont reçues ou des objets qu'elles regardent. Car si on bat, on bat quelqu'un, si on aime, on aime quelque chose etc. Et ainsi ces verbes demandent après eux un nom qui soit le sujet ou l'objet de l'action qu'ils

transitivité apparaît dans le discours explicatif des Messieurs, mais il ne sert pas à nommer les catégories. En revanche, dans l'édition de 1664, l'équivalence entre l'adjectif "actif" et l'adjectif "transitif" est affichée:

l'autre rencontre où le verbe *être* forme les préterits au lieu d'*avoir*, est en quelques verbes intransitifs, c'est-à-dire, dont l'action ne passe point hors de celui qui agit, comme aller, partir [...] Mais lorsque quelques-uns de ces verbes d'intransitifs deviennent transitifs et proprement actifs, qui est lorsqu'on y joint quelque mot qu'ils doivent régir, ils reprennent le verbe avoir. (Arnauld & Lancelot *reprod. éd.* Paris 1845 [1993]: 150).

Les successeurs conservent cette définition mais privilégient le critère syntaxique en reliant le verbe actif au régime, une certaine confusion terminologique s'installant entre "actif" et "transitif".

2.2 *L'orientation syntaxique de la définition du verbe actif*

François-Séraphin Regnier-Desmarais (1632–1713)(1706) dénonce la définition admise du verbe actif⁵. Il relègue au second plan l'expression de l'action et met en avant le critère syntaxique. Selon lui, c'est la présence d'un terme à l'accusatif suivant le verbe et représentant "quelqu'un" ou "quelque chose" qui est discriminante:

[...] il ne faut pas entendre icy par le nom de verbe actif un verbe qui signifie action car cela seul ne suffit pas pour faire un verbe actif mais il faut de plus qu'il puisse régir à l'accusatif un nom qui soit le sujet de l'action ou de l'impression que le verbe sert à désigner. Ainsi aimer, souffrir sont des verbes actifs parce qu'on dit aimer quelqu'un, souffrir quelque chose et qu'alors quelqu'un et quelque chose qui sont à l'accusatif sont les sujets, les termes de l'action ou de l'impression de ces verbes. Au lieu que partir, agir, quoy qu'ils signifient l'action, aussi bien qu'aimer et souffrir, ne sont pourtant que des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent régir à l'accusatif le nom ni de la personne ni de la chose où leur action et leur impression se terminent et qu'on dit bien que quelqu'un part et que quelqu'un agit mais qu'on ne dit point agir quelqu'un, agir quelque chose, ni partir quelqu'un, partir quelque chose. (Regnier-Desmarais 1706: 344-345)

L'orientation syntaxique de la définition du verbe actif initiée par Regnier-Desmarais se poursuit; les auteurs de grammaires raisonnées articulent le verbe actif au régime, tout en conservant la définition traditionnelle. Chez le Père Claude Buffier (1661–1737)(1709), le verbe actif exprime une action: "Ce qu'il fait s'exprime d'ordinaire par un verbe

signifient. C'est ce qui a fait donner aux noms dans les langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison, qu'on appelle l'accusatif. *Amo Deum.*" (Arnauld & Lancelot 1660: 48).

⁵ Selon Nathalie Fournier (2002), Regnier-Desmarais est le premier grammairien du français à remettre en question le classement des "genres" du verbe d'origine latine, après la tentative originale de Maupas fondée sur la notion de "disposition".

appelé actif, parce qu'il marque son action, comme j'aime, je travaille, qui signifient l'action d'aimer, l'action de travailler." (Buffier 1709: 65), mais il se construit avec un régime: "Le verbe substantif et le verbe actif ont d'ordinaire chacun leur régime, pour particulariser ce qu'est le sujet ou ce qu'il fait comme je suis languissant ou j'aime la vérité." (Buffier 1709: 65). C'est la construction avec ou sans régime, et non le sémantisme, qui différencie les *verbes actifs* des *verbes neutres*. Le grammairien distingue deux types de régimes: le *régime absolu*⁶ et le *régime respectif*⁷ comme dans "il faut sacrifier la vanité au repos" où "la vanité" est *régime absolu* et "au repos" *régime respectif*, ou encore dans "je donne une pomme à mon frère" où "une pomme" est *régime absolu* et "à mon frère" est *régime respectif*. Pierre Restaut (1696–1764)(1730, 1732) reprend la définition de Port-Royal: le *verbe actif* signifie une action qui passe hors du sujet, différent du nominatif du verbe, mais il s'inspire aussi de Buffier car il identifie deux types de régime: le *régime absolu* correspondant à l'accusatif, comme dans "j'aime l'étude", et le *régime relatif*, qui est indirect. Encore une fois, c'est le régime qui différencie le *verbe actif* du *verbe neutre*⁸. Chez l'abbé Gabriel Girard (1677–1748)(1747), la définition du *verbe actif* repose avant tout sur la transition de l'action entre un sujet et un objet⁹ mais d'après sa "méthode mécanique" le *verbe actif* se reconnaît à l'aide du "régime immédiat"¹⁰. Noël François de Wailly (1724–1801)(1754) centre son classement sur le régime, qu'il substitue aux noms des cas:

⁶ Le régime absolu "particularise l'action du verbe" (Buffier 1709:62).

⁷ Le régime respectif est celui "à l'égard duquel se fait l'action particularisée" (Buffier 1709:62).

⁸ "Un verbe sera neutre quand il ne pourra avoir aucun régime, ou qu'il ne pourra avoir qu'un régime relatif. Ainsi régner, exceller sont des verbes neutres, parce qu'ils ne peuvent pas avoir de régime et profiter, vaquer sont aussi neutre, parce qu'ils ne peuvent avoir qu'un régime relatif, profiter du temps, vaquer à l'étude. (Restaut 1732: 256-257; 1730: 143).

⁹ Girard décrit différents "points de vue" sur l'action: "Le premier point de vûe est lorsque l'action paroît partir d'un sujet pour s'étendre jusqu'à un objet distingué et faisant tiers dans l'évènement, comme dans ces exemples: voir un phantome, comprendre une expression, lire un livre, blâmer une action, reprocher une faute. Car on voit, on comprend, on lit, on blâme et l'on reproche là quelque chose qui n'est pas le sujet même qui fait ces opérations: et les verbes que ce point de vûe caractérise portent le nom d'ACTIFS." (Girard 1747 : II, 32).

¹⁰ "Toutes les fois qu'un verbe peut admettre sous son régime immédiat quelqu'un ou quelque chose pour spécifier l'action, on peut assurer hardiment qu'il est actif: battre, gronder, louer, caresser, bannir, nourrir quelqu'un, approuver, aggrandir, corriger, soutenir, critiquer quelque chose." (Girard 1747: II, 36).

Au lieu des six cas, j'emploie les termes de sujet ou de nominatif, de régime direct, de régime indirect et de vocatif. Avec ces quatre termes connus et employés par ceux-mêmes qui ont admis des cas, j'ai trouvé le moyen d'expliquer les différents rapports que les noms et les pronoms peuvent avoir, ou entr'eux ou avec les autres parties du discours. (Wailly 1754:12)

En effet, pour lui, le critère premier est la construction: le verbe *actif* est nécessairement suivi d'un "régime direct", à l'inverse du verbe *neutre* qui est suivi d'un "régime indirect" ou bien d'aucun régime:

La plupart des verbes neutres expriment une action comme le verbe actif ; mais ils diffèrent du verbe actif, en ce que les uns n'ont point de régime et que les autres n'ont qu'un régime indirect, au lieu que le verbe actif a ou peut toujours avoir un régime direct. (Wailly 1754:135)

Afin de "mettre plus de clarté dans les verbes", il propose alors un changement de terminologie comportant une double caractérisation: sémantique d'abord, syntaxique ensuite (Wailly 1754: 135-136). L'ancien *verbe actif* est appelé "verbe actif direct", comme *punir*, et la catégorie des *verbes neutres* est redistribuée en trois classes: "actif indirect"¹¹, "actif intransitif"¹² et "neutre"¹³. Cette manipulation revient en fait à séparer le sémantisme, de la construction, et à reconnaître la transitivité, même indirecte, du verbe neutre (Wailly 1754 : 136).

En somme, dans le discours des grammairiens, la définition du verbe actif engage la reconnaissance d'un régime direct. L'adjectif "transitif" est rarement employé et peut recevoir une nouvelle acception, comme chez Denis Vairasse D'Allais (vers 1630–1682), pour qui le verbe "transitif" est un verbe signifiant "un mouvement local, ou un passage d'un lieu à un autre, comme *aller, venir, courir, passer, entrer, sortir*" (Vairasse D'Allais 1681:294)¹⁴.

¹¹ Il s'agit des verbes neutres qui expriment une action et sont suivis d'un régime indirect comme *parler à quelqu'un de quelque chose, nuire à quelqu'un*.

¹² Il s'agit des verbes neutres qui expriment une action mais se construisent sans régime comme *danser, sortir*.

¹³ Il s'agit des verbes neutres qui n'expriment pas d'action et se construisent sans complément comme *blanchir, rougir*.

¹⁴ Pour Irson (1662:22) aussi le verbe "actif" est "transitif" lorsqu'il exprime "une action laquelle exprime un mouvement de l'esprit ou du corps vers quelque chose" comme *aimer Dieu, aller à Rome*.

3. *La redéfinition et la renomination du verbe actif en lien avec l'invention du complément, seconde moitié du 18^{ème} siècle*

3.1 *Beauzée, Grammaire Générale*¹⁵, 1767

Nicolas Beauzée (1717–1789) sépare la définition sémantique de la définition syntaxique du *verbe actif* et scinde la catégorie, ce qui débouche sur deux classements différenciés:

On a confondu deux aspects généraux, qui pouvoient fournir deux divisions différentes: la première fondée, sur la nature de l'attribut, donne les verbes actifs, passifs et neutres, tels que je viens de les expliquer; la seconde, fondée sur la manière dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, donne des verbes absolus ou des verbes relatifs selon que le sens en est complet en soi ou qu'il exige un complément. Cette dernière division tient surtout à la syntaxe (...) (Beauzée 1767: I, 421-422)

Dans le premier classement, les catégories sont délimitées par la signification lexicale du verbe, ainsi la classe des verbes actifs regroupe des verbes transitifs (aimer, battre) comme intransitifs (courir) mais de sens dynamique¹⁶. Dans le second classement, c'est la construction intransitive ou transitive qui différencie les verbes. Ainsi, Beauzée distingue les verbes "absolus" n'exigeant pas de complément et les verbes "relatifs" exigeant un complément, direct comme dans *aimer Dieu*, ou indirect comme dans *ressembler à quelqu'un*:

On les emploie dans un sens relatif, quand on y joint le complément exigé par la relation qu'ils expriment. On les emploie dans un sens absolu, quand on n'y joint aucun complément, et que le sens en est envisagé indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être: il n'est pas réellement absolu, parce qu'un mot essentiellement relatif ne peut cesser de l'être, mais il paroît absolu, parce qu'il y a une abstraction actuelle du terme conséquent. (Beauzée 1767: II, 52)

Les deux caractérisations se combinent, les verbes *actifs* peuvent être "relatif" ou "absolu" selon "que l'action ou la passion qui en détermine l'attribut est ou n'est pas relative à un objet différent du sujet"¹⁷. Beauzée choisit l'adjectif "relatif"¹⁸ qui ne signifie plus "indirect", comme c'était le

¹⁵ Les distinctions que nous allons mentionner étaient déjà formulées dans l'Encyclopédie au sein de divers articles que nous évoquerons parallèlement.

¹⁶ Par opposition, la classe des neutres réfère à des procès statiques ou de type état (*demeurer, exister*).

¹⁷ En revanche les verbes neutres ne peuvent jamais être relatifs "parce qu'exprimant un état hors du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet".

¹⁸ Beauzée évoque l'opposition *direct/relatif*, il utilisait le premier terme dans l'article "régime" et explique son abandon: "Quelques grammairiens ont donné au premier de ces compléments, le simple nom d'objectif ou celui de direct, et à l'autre, le nom de relatif. Mais les deux sont également relatifs, puisque tous deux énoncent le terme conséquent d'un rapport et que tous deux se rapportent au même mot pour en compléter la signification." (Beauzée 1767: II, 60). Il mentionne alors l'abbé d'Olivet et Duclos qui parlent de *régime*

cas avec le régime, mais “en relation avec un complément”, et il utilise la notion de “relation”¹⁹ pour décrire la complémentation verbale (Swiggers, 1989). Il ne choisit pas les termes *transitif*²⁰ et *intransitif* qu’il manie pourtant dans son développement à maintes reprises, et que César Chesneau Dumarsais (1676–1756) employait dans l’expression de *verbe actif transitif* (1729-1756: 181, 177-178). Par ailleurs, Beauzée relie les distinctions concernant le verbe aux types de compléments. Le verbe *actif relatif* se construit avec un *complément objectif*²¹, qui englobe les compléments directs et indirects:

Quid, désigne le complément qui exprime l’objet qui est le terme du rapport énoncé par le mot complété. Tel est le complément de toute préposition, à moi, chez nous, envers Dieu, contre la loi, pour dire, sans avoir manqué etc. Tel est encore le complément qui énonce le terme du rapport de tout verbe actif relatif, aimer la vertu, désirer les richesses, apprendre à chanter, parler à quelqu’un, parler de matières graves. On peut donner à cette sorte de complément, le nom de complément objectif [...]. (Beauzée 1767: II, 58)

Il peut être *primitif* ou *secondaire* comme dans “donner un livre au public”, “recevoir un conseil de son ami”, “parler de plaisirs à un homme malade” (Beauzée : 1767: II, 58-59, “donner l’aumône à un pauvre” (Beauzée 1782: I, 443)²².

En somme, le classement des verbes est totalement scindé et repensé; les catégories sont définies et nommées selon un critère unique. Les lecteurs de l’Encyclopédie tiennent compte de cette désambiguïsation, comme le Père François Xavier (fl. 1779) (1779: 17-18) qui distingue le *verbe actif transitif* et le *verbe actif intransitif* ou Jean-François Thurot (1768–1832)

simple vs *composé*, termes auxquels il s’oppose parce qu’il réfère uniquement à la forme (Beauzée 1767: II, 60).

¹⁹ Chez Beauzée “relatif” signifie en relation avec un complément et s’applique à d’autres parties du discours. Dans le chapitre sur les “différentes espèces de mots” susceptibles de “compléments” (Beauzée 1767: II, 45), Beauzée mentionne les “verbes relatifs” après les noms, adjectifs et adverbes relatifs.

²⁰ Dans l’article “transitif” de l’Encyclopédie on a une définition lacunaire sans développement: “Il se dit des verbes qui marquent une action qui passe d’un sujet qui la fait, dans un autre qui la reçoit” (Beauzée 1751: XVI, 554).

²¹ Ceci est aussi vrai dans l’article “Complément” de l’Encyclopédie Méthodique mais dans l’Encyclopédie (article “régime”) le “complément objectif” ne désigne que le complément essentiel direct (“immédiat”) du “verbe actif relatif”, et Beauzée lui oppose le “complément relatif” désignant le complément indirect (“amené par une préposition”) comme “au public” dans “donner un livre au public” (Beauzée 1751: XIV, 6).

²² Beauzée établit aussi une différence, dans l’article “Régime” de l’Encyclopédie et dans l’article “Complément” de l’Encyclopédie Méthodique, entre le complément “immédiat”, à construction directe, et le complément “médiat” à construction indirecte.

(1796) qui centre le classement des verbes sur la “théorie des compléments”²³ et distingue trois nouvelles classes de verbes; “à complément direct”, “à complément indirect”, et “absolus”²⁴, rejetant toutes les autres classes de verbes (Thurot 1796:167-168).

3.2 Silvestre de Sacy, *Principes de grammaire générale*, 1799

La nouveauté du classement de Antoine-Isaac Silvestre de Sacy (1758–1838) est de comporter différents niveaux de caractérisation des *verbes actifs* (Lauwers, 2005). Les verbes sont dits *actif*, *passif*, ou *neutre* selon le sens de l’attribut qu’ils contiennent²⁵. Les verbes *actifs* sont ensuite distingués, sur le modèle de Beauzée, en verbe *relatif* ou *absolu*. Les *verbes relatifs* sont “ceux qui exigent un complément” comme “je possède”, “je vois” (De Sacy 1799:155) alors que les *verbes absolus* “renferment en eux même un sens complet comme *je dors*, *je veille*” (De Sacy 1799: 154-155). Enfin, la dernière distinction concerne la construction directe ou indirecte des *verbes actifs relatifs*: le verbe est dit *transitif* avec un *complément immédiat* comme dans “je lis le livre”, et le verbe est dit *intransitif* avec un *complément médiateur* comme dans “je viens de Rouen”²⁶. Ce nivellement permet de caractériser le *verbe actif* à deux égards: la présence d’un complément et sa forme. Mais le lexique de la transitivité prend un autre sens ici: *transitif* signifie direct, et *intransitif*, indirect.

Les tentatives de ces deux grammairiens de clarifier la définition du verbe actif, marquent le point de départ de l’évolution du classement relativement uniforme des verbes dans la grammaire française. Les successeurs se concentrent en effet sur l’élaboration de la catégorie de verbe *transitif* et privilégient cet adjectif, qui commence à apparaître de façon autonome,²⁷ fonctionnant avec son antonyme *intransitif*: chez Jean-Edmé Serreau (1769–1851) (1798), François-Narcisse Boussi (1795–1868) (1824), ou Augustin Vanier (1769–1845) (1827, 1836). D’autres terminologies sont

²³ “La distinction des diverses espèces de verbes tient essentiellement à ce qu’il me semble à la théorie des compléments.” (Thurot 1796: 167).

²⁴ “En général, tous les verbes qui signifient action sont des verbes à complément, direct ou indirect, ceux qui signifient état sont des verbes absolus.” (Thurot 1796:167).

²⁵ Le verbe est *actif* dans “Félicité étudie” (De Sacy 1799: 10), *neutre* dans “Dieu existe de toute divinité” et dans “un enfant appartient à ses père et mère” (De Sacy 1799: 12-13).

²⁶ Les qualificatifs *médiateur* et *immédiat* proviennent des articles de Beauzée. Ce sont les qualificatifs *direct* et *indirect* qui s’imposeront par la suite.

²⁷ Jusqu’au milieu du 18^{ème} siècle, l’adjectif *transitif* n’apparaissait qu’en doublon avec l’adjectif *actif*, les deux sources latines (l’une reposant sur le *genre* du verbe et l’autre sur sa construction) se rejoignant (Colombat, 2003, à par.).

plus foisonnantes²⁸. C'est seulement à partir du milieu du 19^{ème} siècle que le terme de *transitif* occupe la première place dans la caractérisation du verbe. Ceci est observable chez Alexandre Boniface (1785–1841) et Bernard Jullien (1798–1881).

4. *La réforme du milieu du 19^{ème} siècle*

4.1 *Boniface, Grammaire française, 1843*

Boniface refuse catégoriquement l'ancienne terminologie et s'oppose à l'emploi de l'expression de *verbe actif* pour désigner le verbe transitif:

Le verbe transitif est communément appelé verbe actif et l'intransitif verbe neutre. Malgré mon respect pour l'usage, il m'est impossible d'admettre les dénominations d'actif et de neutre: 1^o parce que tous les verbes excepté *être*, exprimant des actes, des actions, sont essentiellement actifs, il y a dans sauter et courir des actions bien plus manifestes que dans aimer et choisir, 2^o parce qu'on entend par verbe neutre un verbe qui n'est ni actif ni passif et qu'en français il n'y a pas de véritables verbes passifs. (Boniface 1843:28).

Dans un premier temps, il sépare les verbes *transitifs* (les transitifs directs) des *intransitifs* (intransitifs stricts et transitifs indirects). Mais ensuite il remet en question l'appartenance des verbes suivis d'un complément indirect à la catégorie des verbes *intransitifs* et il propose de les déplacer dans la première catégorie des verbes *transitifs*, introduisant dans le même temps la distinction direct/indirect parmi les verbes *transitifs*. Boniface évacue ici l'idée de l'intransitivité marquée par la préposition au profit d'une harmonisation des catégories selon un critère central: la présence ou non d'un complément, le critère de la forme du complément (avec ou sans préposition) intervenant de façon interne dans la catégorie des verbes transitifs. Les classifications verbales contemporaines présentent généralement l'un ou l'autre de ces deux tableaux, Boniface en fait la synthèse, et témoigne de cette période de transition. Les frères Bescherelle Louis-Nicolas (1802–1884) et Henri-Honoré (1804–1887), dans leur *Grammaire Nationale* (1834), s'inspirent de Boniface²⁹ et distinguent parmi les *verbes d'action* ceux qui sont *transitifs* c'est-à-dire accompagnés d'un

²⁸ La terminologie de Jean-Etienne Judith Boinvilliers (1764–1830) (1803) comporte différents qualificatifs, le premier, provient de la tradition latine des genres du verbe (*verbe actif*), le troisième provient aussi de l'Antiquité mais de la caractérisation des constructions verbales (*verbe intransitif*). Par contre, le second est issu de la description des cas (*verbe oblique*).

²⁹ La première édition de la grammaire de Boniface date de 1829.

complément, et ceux qui sont *intransitifs* c'est-à-dire sans complément ou avec un complément indirect (Bescherelle 1834: II 79)³⁰.

4.2 Bernard Jullien, 1832, 1854

Jullien réalise une vraie réforme. Il démêle les caractéristiques sémantique et syntaxique du verbe actif (Jullien 1854: 13-14) et invite à renommer le verbe actif, *transitif*, dans un souci pédagogique de transparence:

Le mot verbe actif indique deux choses: d'après l'étymologie c'est un verbe ont le sujet fait une action: en ce sens *agir, courir, marcher, nager*, sont des verbes actifs. Dans une autre acception, le verbe actif est celui qui prend un complément direct: en ce sens *faire, prendre, recevoir, souffrir*, sont actifs quoique les deux derniers n'indiquent pas du tout une action faite, mais bien une action reçue par le sujet (...) ainsi quoi que l'on fasse le mot de verbe actif, tant qu'il ne sera pas autrement déterminé, entraînera toujours une confusion d'idées, qui plus tard se traduira en difficultés très sérieuses pour les enfants. En laissant au mot actif sa signification étymologique et en nommant verbes transitifs ceux qui prennent des compléments. (Jullien 1854: 12)

Le refus des désignations traditionnelles données "à tort et à travers." (Jullien 1832: 47) s'accompagne d'une séparation des critères et d'un cloisonnement des notions relatives au verbe comme la *voix*, le sens, la relation avec le complément:

Bref, les mots *voix* simple ou primitive ont rapport seulement à la conjugaison, actif, statif ou passif au sens absolu du verbe; transitif ou intransitif à leurs relations dans la phrase. (Jullien 1832: 45).

Le grammairien élabore un système de description des constructions verbales en plusieurs niveaux³¹. Dans la *voix simple ou primitive*, qui se caractérise par une transition du sujet vers le complément, il distingue deux sortes de verbes: transitif et intransitif, selon la présence ou non d'un complément. Le verbe est *transitif* dans "j'attache Ferdinand, je bâtis une maison", le verbe est *intransitif* dans "je marche, je dors, je saigne, je souffre" (Jullien 1832: 44-45). Ensuite, ces verbes sont caractérisés selon leur sémantisme lexical; ils sont *actifs* quand ils expriment une action, *statifs* quand ils expriment un état, ou *passifs* quand ils expriment la passivité. Les deux caractérisations: syntaxique et sémantique, se combinent³². Enfin, le critère de la forme intervient en dernier lieu, les *verbes transitifs* pouvant

³⁰ Mais la seconde édition de la *Grammaire Nationale* (1840) reproduit le classement traditionnel, rejeté auparavant.

³¹ Ce système repose sur la notion de "voix" que nous ne pouvons traiter ici.

³² Ainsi *je chante une chanson* est transitif actif, *je reçois une visite*, *je souffre une injure* sont passifs transitifs, *je marche* est intransitif actif, *je languis* est intransitif d'état, *je pâtis* est intransitif passif.

être *direct* ou *indirect* “selon qu’ils prennent leur complément avec ou sans une préposition”, comme dans “il frappe son père”: *transitif direct*, et “il obéit à son père”: *transitif indirect*³³. Ainsi, il intègre la construction indirecte dans la sphère de la transitivité:

Le nom de transitif étant donné d’une manière générale aux verbes à compléments, le nom d’intransitif aussi ancien aussi français aussi usité que le premier, convient naturellement à ceux qui n’en ont pas: nous dirons donc que *je dîne, je dors* sont des verbes intransitifs, tandis que *résister à* suivi d’un complément est un verbe transitif. (Jullien 1854:14)

Par la suite, le classement traditionnel perdure dans les grammaires scolaires comme celle de Michel Maurice Guérard (1808–1883) (1851), alors que certaines grammaires générales tardives comme celle de Pierre Burggraff (1803–1881) (1863) prennent modèle sur Beauzée.

Si l’on s’interroge sur les raisons de la conservation de la définition du verbe actif issue de la grammaire latine, on peut avancer comme réponse, outre le prolongement de la tradition de description des parties du discours et de leurs accidents,³⁴ le fait que la construction de la catégorie de verbe *transitif* ressortit à plusieurs problématiques syntaxiques liées: celle de la représentation de la proposition, celle du complément, et celle de la voix verbale. En effet, la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal pose comme objet de la grammaire un modèle propositionnel sujet—verbe—substantif—attribut qui ne laisse pas de place à la transitivité. L’émergence de la catégorie de verbe transitif passe par l’abandon de la primauté ce modèle et la prise en compte du syntagme complément (Bouard, 2008).

RÉFÉRENCES

Références primaires

- Arnauld, Antoine, Claude Lancelot. 1660. Grammaire générale et raisonnée. Paris: Le Petit.
- Arnauld, Antoine, Claude Lancelot. 1664. Grammaire générale et raisonnée. Reproduction de l’édition de Paris 1845, avec les Remarques de

³³Dans son *Cours raisonné de langue française* (1852), le système est moins complexe mais comporte toujours deux niveaux. Du point de vue de leur “emploi” les verbes sont transitifs, intransitifs, transitifs directs, transitifs indirects (1852: 232), et du point de vue de leur “sens” le verbe est actif, passif, ou d’état (1852: 232-233).

³⁴Le *genre* ou la *signification* du verbe fait partie des huit *accidents* du verbe chez Priscien (avec temps, mode, espèce (dérivation), figure (composition), conjugaison, personne avec le nombre). Les catégories d’accidents du verbe sont présentes chez la majorité des premiers grammairiens du français (Colombat, 2006).

- Duclos et le Supplément de l'abbé Fromant. Genève: Slatkine Reprints [1993].
- Beauzée, Nicolas. 1751-1780. L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers. Neufchâtel : Samuel Faulche. Articles : "Gouverner" tome VII. 791-792, "Participe" tome XII. 90-98, "Régime" tome XIV. 5-11, "Relatif" tome XIV. 53-61, "Transitif" tome XVI. 554, "Verbe" tome XVII. 48-52, "Voix" tome XVII. 437. 1967, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog) [fac simulé de la première édition]. Articles : "Neutre" tome XI. 118-121. 1988, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog) [fac simulé de la première édition], 21 vol (1966-1988).
- Beauzée, Nicolas. 1767. Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues. Paris: J. Barbou, 2 vol.
- Beauzée, Nicolas. 1782. Encyclopédie Méthodique. Grammaire et Littérature. Paris : Panckoucke, Liège : Plomteux. Article « Complément » : tome I 441-447. 2002, Genève : Slatkine reprints, 3 tomes [fac simulé de l'édition de Paris].
- Bescherelle, Louis-Nicolas & Henri-Honoré. 1834. Grammaire nationale. Paris: L. Bourgeois-Maze, 2 vol.
- Bescherelle, Louis-Nicolas & Henri-Honoré. 1840. Grammaire nationale. Paris: Bourgeois-Maze, 2ème édition, 2 vol.
- Boinvilliers, Jean-Etienne-Judith alias Forestier. 1803. Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française à l'usage des personnes qui veulent connaître et mettre en pratique non seulement les règles avouées depuis longtemps par les plus habiles grammairiens, mais encore des règles tout à fait neuves ou peu connues. Paris: Barbou.
- Boniface, Alexandre. 1843 (1829). Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée. Paris: Delalain.
- Boussi, François-Narcisse, Serreau, Jean-Edmé. 1824. La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de Grammaire Générale appliquée à la langue française. Paris: Pélicier.
- Buffier, le Père Claude. 1709. Grammaire françoise sur un plan nouveau. Paris: N. le Clerc.
- Burggraff, Pierre. 1863. Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage. Liège: Dessain.
- Du Marsais, César Chesneau. 1729-1756. Les véritables principes de la grammaire et autres textes. Douay-Soublin F. éd. Paris: Fayard [1987].

- François Xavier, le Père (ou Bonté, André). 1779. Essai pratique de grammaire raisonnée. Rouen: Laurent Dumesnil.
- Girard, Abbé Gabriel. 1747. Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage. Paris: Le Breton, 2 vol.
- Guérard, Michel Maurice. 1851. Cours complets de langue française. Paris: Dezobry et Magdeleine.
- Irson, Claude. 1662 (1654). Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française. Facsimilé de l'édition de Paris: P. Baudouin, 1962. Genève: Slatkine reprints [1973].
- Jullien, Bernard. 1832. Grammaire Générale abrégé de grammaire française. Dieppe: Madame Veuve.
- Jullien, Bernard. 1852. Traité complet de grammaire française. Cours raisonné de langue française deuxième degré. Paris: Hachette.
- Jullien, Bernard. 1854. Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire (dans le Cours raisonné). Paris: Hachette.
- Regnier-Desmarais, Abbé François Séraphin. 1706. Traité de la Grammaire française. Paris: Coignard.
- Restaut, Pierre. 1730. Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française. Paris : Desaint.
- Restaut, Pierre, 1732. Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française. Paris: Coignard.
- Serreau, Jean-Edmé. 1798. Grammaire raisonnée ou principes de la langue française. Paris: Chez Richard, Caille et Ravier.
- Silvestre de Sacy, Antoine-Isaac. 1799. Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues. Paris: Fuchs.
- Thurot, Jean-François. 1796. Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle, traduction et remarques par. Edition, introduction et notes par André Joly, Genève & Paris: Droz [1972].
- Vairasse D'Allais, Denis. 1681. Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française. Paris: l'auteur.
- Vanier, Victor-Augustin. 1827. Traité d'analyse logique et grammaticale. Paris: Garnier.
- Vanier, Victor.-Augustin. 1836. Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française. Paris: L'Auteur.
- Wailly, Noël-François de. 1754. Grammaire française. Paris: Barbou.

Références secondaires

- Bouard, Bérengère. 2008. "Du nouveau à propos de l'histoire du complément", *L'information grammaticale*. Numéro de mars, Louvain & Paris: Peeters. 3-8.
- Chevalier, Jean-Claude. 1968. *Histoire de la syntaxe: naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*. Genève: Droz [réédition: Paris, Champion, 2006].
- Colombat, Bernard. 1999. *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique: théories et pédagogie*. Grenoble: ELLUG.
- Colombat, Bernard. 2003 "La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine: quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes". *Histoire Epistémologie Langage*, XXV-1. 153-174.
- Colombat, Bernard. A paraître (communication en 2005). "Les fondements sémantiques de la transitivité: à la recherche de la personne", *Actes du colloque Représentations du sens linguistique III, Bruxelles, 3-5 novembre 2005* ed. by D. Van Raemdonck, L. Rosier & I. Evrard.
- Colombat, Bernard. 2006. "Les 'accidents' du verbe, les genera verborum et le subjonctif dans les premières grammaires françaises". *Les outils de la connaissance: enseignement et formation intellectuelle en Europe entre 1453 et 1715* dir. by J.-C. Colbus, & B. Hebert, 95-116. Saint-Étienne: Publications de l'Université de Saint-Étienne.
- Fournier, Nathalie. 2002. "Approches de la syntaxe du verbe dans la Grammaire et syntaxe françoise de Charles Maupas (1618)". *Histoire Epistémologie Langage* XXIV-1. 34-62.
- Lauwers, Peter & Pierre Swiggers. 2005. "Silvestre de Stacy et la structure de la proposition". *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIXe siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002 coord. by Jacques Bourquin*, 61-77. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- Swiggers, Pierre. 1989. "Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire: la théorie de Beauzée (1767)". *Lingua e stile* 24.391-407.

complement 214, 215, 218, 219,
220, 221, 222, 223, 225
proposition (clause) 223, 226
régime 214, 215, 216, 217, 218,
219
syntax 214, 215, 216, 217, 218,
222, 225
transitivity 214, 215, 218, 220,
223, 225, 226

Arnauld, Antoine (1612-1694)
216
Augustin Vanier (1769-1845)
221
Beauzée, Nicolas (1717-1789)
219, 220, 221, 224
Bescherelle, Henri-Honoré (1804-
1887) 222
Bescherelle, Louis-Nicolas
(1802-1884) 222
Boniface, Alexandre (1785-1841)
222
Boussi, François-Narcisse (1795-
1868) 221
Buffier, Père Claude (1661-1737)
216, 217
Burggraff, Pierre (1803-1881)
224
D'Allais, Denis Vairasse (ca.
1630-1682) 218
Dumarsais, César Chesneau
(1676-1756) 220

verb 214, 215, 216, 217, 218,
219, 220, 221, 222, 223, 224,
226
active 214, 215, 216, 217, 218,
219, 220, 221, 222, 223
neuter 214, 217, 218, 220, 221
transitive 214, 215, 216, 218,
219, 220, 221, 222, 223

Girard, Gabriel (1677-1748) 217
Guérard, Michel Maurice (1808-
1883) 224
Judith Boinvilliers, Jean-Etienne
(1764-1830) 222
Jullien, Bernard (1798-1881)
222, 223, 224
Lancelot, Claude (1615-1695)
216
Regnier-Desmarais, François-
Séraphin (1632-1713) 216
Restaut, Pierre (1696-1764) 217
Sacy, Antoine-Isaac Silvestre de
(1758-1838) 221
Serreau, Jean-Edmé (1769-1851)
221
Thurot, Jean-François (1768-
1832) 220
Wailly, Noël François de (1724-
1801) 217, 218
Xavier, Père François (fl. 1779)
220